

FORMATION ANDROID, CRÉER UNE APPLICATION ANDROID

Cette formation Android sur 3 jours a pour principal objectif de vous rendre opérationnel sur le développement d'applications pour le système d'exploitation Android de Google. Au terme de cette formation qui allie la théorie à la pratique sous forme d'ateliers, vous serez donc capable de maîtriser le SDK apporté par Google afin de déployer votre propre application mobile compatible avec Android

PROGRAMME

1/ Présentation générale du développement sous Android

- Les principaux enjeux de la plate-forme
- Les principales caractéristiques d'Android
- Visualiser les différentes composantes d'une application
- Visualiser l'environnement de développement (SDK Android, Eclipse, plugin ADT)
- Savoir configurer le système
- Mettre en place son premier programme
- Savoir gérer l'émulateur

2/ Débuter avec le développement sous Android

- Introduction à la première application Google Phones
- Réalisation d'un projet Android : le code minimal requis
- Savoir exécuter l'application sur l'émulateur
- Connaître les outils et la méthodologie nécessaire au débogage

3/ Introduction à l'architecture d'une application sous Android

- Utiliser le fichier Manifest pour configurer le système
- Avoir accès aux différentes ressources audio, image ou autre
- Savoir communiquer avec les serveurs distants
- Être capable de manipuler des fichiers
- Appréhender le code source
- Mettre en place des applications sans interactions homme-machine (IHM)

4/ Être capable de concevoir une interface utilisateur

- Réaliser une interface graphique avec les View
- Gérer le contrôle des écrans avec Activity

5/ Savoir se servir des menus

- Établissement d'un lien entre le programme et les ressources (Layout)
- Gérer l'ouverture de fenêtres (Intent)
- Se servir d'AndroidManifest.xml pour configurer des applications
- Comprendre la communication entre IntentReceiver, BroadcastReceiver et Activity Intent

PRIX (INTER-ENTREPRISE) : 1730 euros

3 jours

MB310

Vous souhaitez organiser cette formation dans vos locaux ?

**Demandez Houily au
01 42 62 91 86**

OBJECTIFS

- Savoir se servir du SDK dans le but de développer des applications sur la plate-forme Android
- Assimiler les principes clés du développement mobile en règle générale et sur Android
- Maîtriser les fonctionnalités spécifiques aux appareils Android

PRE-REQUIS

- Avoir suivi une formation du type : Découvrir l'Objet et programmer en Java
- Posséder des connaissances équivalentes sur Java

PUBLIC CONCERNE

- Développeurs
- Chefs de projets souhaitant développer des applications mobiles sous Android

DATES INTER-ENTREPRISES

A distance

31/05/2021, 06/12/2021,

Paris

31/05/2021, 06/12/2021,

Si vous souhaitez organiser cette formation a une autre date contactez-nous.

NOUS CONTACTER

AGORATIC

21 rue Louise Weiss
75013 Paris

Tel : 01 84 17 44 76

Tel : 01 42 62 91 86

www.openska.com



6/ Être capable de gérer des données

- Établir et enregistrer les préférences de l'application
- Savoir utiliser les fichiers
- Appréhender les bases de données embarquées SQLite
- Le concept de Content Provider pour le partage des données

7/ Appréhender le multithreading et les différents services offerts

- Introduction aux services, notifications et alarmes d'Android
- Android Interface Definition Language : manipulation de l'AIDL
- Savoir gérer les Threads
- Comprendre l'interaction entre les Threads et l'interface Graphique
- Pouvoir communiquer avec un serveur distant (SOAP, HTML)
- Être capable de sécuriser des applications

8/ Visualiser l'ensemble des spécificités du développement sous Android

- Savoir détecter l'orientation et les mouvements du téléphone (accélérateur 3D)
- Se servir des systèmes de géolocalisation
- Solliciter l'appareil photo
- Connaître les différentes fonctions de téléphonie
- Savoir réaliser des animations 2D et 3D
- Utiliser les fonctions réseaux (GSM, 3G, 4G, WiFi)

9/ Lancer son Application sur Android

- Créer un compte et déployer sur L'Android Market
- Comprendre les debugs d'application
- Savoir gérer le versioning
- Être capable de publier des mises à jour

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

En préambule notez que pour tout ce qui attrait à de la formation la marque AGORATIC appartient à la société Openska.

PRESTATION DE SERVICES

Dans le cas d'une formation sur site, et à défaut de convention particulière, la société Openska n'est pas tenue d'effectuer l'installation des produits. En cas de demande de la part du client, ces prestations seront facturées au tarif journalier de formation en vigueur à la date de la commande.

PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos prix sont établis hors taxes. La facture est adressée au client après exécution de la prestation.

Celle-ci peut être adressée directement à un organisme de gestion de ses fonds de formation sous réserve qu'un bon de commande de la part de cet organisme soit adressé à Openska au moins deux semaines avant le début de la prestation. Cette disposition ne dispense pas le client d'adresser un bon de commande à Openska. En cas de non règlement par l'organisme de gestion des fonds de formation du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

RÈGLEMENT

Le règlement des factures peut s'effectuer :

- par chèque
- par virement bancaire :

HSCBC France
Établissement 30056
Code guichet 00915
Compte 09150035179
Clé 60

en indiquant le numéro de(s) facture(s).

Les factures sont payables à réception, net sauf autre échéance indiquée sur la facture. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit : des frais financiers de 1,5% par mois au prorata temporis, l'application d'une clause pénale égale à 20% du prix de vente hors taxes, l'exigibilité immédiate des factures non échues.

Openska se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans pouvoir donner lieu à des dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur. L'attestation de stage est jointe à la facture.

CONVENTION DE FORMATION

Une convention de formation standard peut être adressée sur simple demande de la part du client.

CONVOICATIONS

Openska ne peut être tenue responsable de la non réception de la convocation quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

ANNULATION, ABSENCE REPORT D'INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.

- Une annulation intervenant plus de deux semaines avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation.
- Une annulation intervenant entre une et deux semaines avant le début du stage donne lieu à la facturation au Client de 50% du coût de la totalité du stage.
- Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début du stage donne lieu à la facturation de la totalité du coût du stage.

Un report intervenant moins de deux semaines avant le début du stage est considéré comme une annulation. En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

ANNULATION D'UN STAGE

Openska se réserve la possibilité d'annuler tout stage interentreprises en cas de manque de participants, de problème d'approvisionnement de supports de stage ou de problème technique et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage et leur inscription automatiquement reportée à la session suivante.

RESPONSABILITÉ

Sauf faute lourde, la société Openska limite sa responsabilité au montant des prestations fournies. Concernant le passage de tous les types de tests de certifications, la société Openska dégage toute responsabilité en cas de problème, notamment d'ordre technique.

ATTRIBUTION DES COMPÉTENCES, LITIGES

L'élection de domicile est faite par Openska à son siège social. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat.

A défaut d'accord amiable, le différend sera soumis au Tribunal de Commerce de Paris, appliquant la loi française.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'utilisation des documents remis lors des stages est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957. Aux termes de l'article 40 de la loi du 11 mars 1957 "toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou ses ayants-droit ou ayants-cause est illicite". L'article 41 de la même loi n'autorise que "les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective" et "les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source". Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code Pénal. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait de ces logiciels ou supports de stage. L'exportation de certains produits peut être soumise à des réglementations spécifiques françaises ainsi qu'à celles établies par le Département du Commerce des Etats-Unis. Toute exportation effectuée en violation de ces réglementations est interdite. Il appartient au client de se conformer à l'ensemble des réglementations applicables en ce domaine.



ORGANISME DE FORMATION RÉFÉRENCÉ SOUS LE NUMÉRO : 117 555 432 75